

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 29 – Mercredi 7 août 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Département de l'économie et de la santé

### Arrêté concernant l'entrée en possession du nouvel état du Syndicat d'améliorations foncières d'Ederswiler

Le Département de l'économie et de la santé,  
– vu l'article 95 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles <sup>1)</sup>,  
– vu la requête du 19 juin 2019 du Syndicat d'améliorations foncières d'Ederswiler,  
– vu la liquidation, par la Commission d'estimation, de 14 oppositions contre le projet de nouvelle répartition et le projet général,  
– vu 1 procédure en cours, relative à 1 opposition restante en traitement par la Commission d'estimation,

arrête:

Article premier L'entrée en possession du nouvel état a lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Art. 2 <sup>1</sup> Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Delémont, le 5 août 2019

Jacques Gerber  
Ministre de l'économie et de la santé

<sup>1)</sup> RSJU 913.1

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 1512**  
**Commune: La Baroche**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Triathlon populaire – Asuel**  
Tronçon: **Pleujouse - La Malcôte**  
Durée: **Le 10 août 2019 de 15 h 15 à 18 h 30**  
Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 26 juin 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 247**  
**Commune: Porrentruy**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Réfection de la chaussée**  
Tronçon: **Rue Auguste-Cuenin**  
Durée: **Du 12 août 2019 à 14 h au 14 août 2019 à 5 h**

Particularités: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 29 juillet 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 248

**Commune: Saignelégier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

**Motifs: Travaux de réfection du passage à niveau et de pose de revêtement**

**Tronçon: Saignelégier – Les Reussilles  
Traversée de Saignelégier  
Rue de la Gruère  
Passage à niveau**

**Durée: Du mercredi 21 août 2019 à 6h  
au vendredi 23 août 2019 à 17h**

**Restriction: Fermeture complète du tronçon de jour et de nuit**

**Particularité: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.**

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél: 032 420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 29 juillet 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

**journalofficiel@pressor.ch**

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 248

**Commune: Saignelégier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

**Motifs: Marché-concours**

**Tronçon: Rue de la Gruère**  
Du giratoire Place du 23-Juin au bâtiment N° 25 « La Chaumine »

**Durée: Du vendredi 9 août 2019 à 7h  
au lundi 12 août 2019 à 12h**

**Particularités: Néant**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 26 juin 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

#### Route cantonale N° 248

**Commune: Saignelégier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

**Motif: Réfection de la chaussée  
Pose d'une nouvelle couche de roulement**

**Tronçon: Saignelégier – Goumois  
Route de France**

**Durée: Travaux de nuit  
Du 16 août 2019 à 19h  
au 17 août 2019 à 5h30**

**Particularités: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.**

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 18 juillet 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 6**  
**Commune: Porrentruy**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Réfection du giratoire**  
Tronçon: **Giratoire Saint-Germain**  
Durée: **Travaux de nuit**  
**Du 19 au 23 août 2019 de 18 h 30**  
**à 6 h 30**

Particularité: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Remarque: Un itinéraire conseillé sera mis en place en venant d'Alle, par le viaduc de l'Allaine, puis la route de Courgenay.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 29 juillet 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Routes cantonales N°s 6, 249 et 249.1**

**Communes: Clos du Doubs, Boécourt, La Baroche, Bourrignon et Develier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Course de côte internationale**  
**Saint-Ursanne – Les Rangiers**  
Tronçon: **RC 249:**  
**Saint-Ursanne – Les Malettes**  
**y compris la jonction des Grippons**  
**(A16 à Saint-Ursanne)**  
**RC 249.1:**  
**Carrefour Les Rangiers –**  
**La Caquerelle**  
**RC 6:**  
**Develier / Carrefour route de**  
**Montavon (secteur Bois de Robe) –**  
**La Malcôte (secteur Relais d'Ajoie)**  
Durée: **Le samedi 17 août 2019 entre 5 h 30**  
**et 21 h**

**Le dimanche 18 août 2019 entre**  
**5 h 30 et 21 h**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Une signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 9 juillet 2019

Service des infrastructures  
Ingénieur cantonal  
P. Mertenat

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Lajoux

#### Assemblée communale ordinaire, mardi 20 août 2019, à 20h, à la cabane du football

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2019.
2. Discuter et approuver les comptes 2018; approuver les dépassements budgétaires.
3. Décider et voter la vente de terrain.
4. Divers et imprévus.

*Immédiatement après l'assemblée communale*

#### Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 4 mai 2017.
2. Décider et voter la vente de terrain.

Les Procès-verbaux des Assemblées communales et bourgeoises peuvent être consultés au secrétariat communal, sur le site internet *lajoux.ch* et au panneau d'affichage public dès que possible.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant les deux assemblées ou être faites verbalement lors de celles-ci. L'assemblée communale et celle de la bourgeoisie se prononceront sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Conseil communal

### Val Terbi

#### Dépôt public Plan spécial « Morbez » (localité de Corban)

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Val Terbi dépose publiquement durant 30 jours, soit du 8 août 2019 au 6 septembre 2019 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal le dossier du plan spécial « Morbez » comprenant les documents suivants:

- Plan d'occupation du sol et plan des équipements
- Prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Val Terbi jusqu'au 6 septembre 2019 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan spécial Morbez ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Val Terbi, le 5 août 2019

Le Conseil communal

[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Avis de construction

### Basse-Allaine / Buix

Requérant: Skater-Hockey-Club Buix, Place de la Valatte, 2925 Buix. Auteure du projet: Batipro SA, Route d'Alle 2, 2952 Cornol.

Projet: couverture de la place de skater-hockey, sur la parcelle N° 2834 (surface 2390 m<sup>2</sup>), sise Place de la Valatte. Zone d'affectation: Sport et Loisirs SA.

Dimensions principales: longueur 49 m 05, largeur 28 m, hauteur 8 m 28, hauteur totale 10 m 29.

Genre de construction: matériaux: piliers béton/bois. Façades: façade Ouest: bardage bois, teinte brune. Toiture: tôle avec protection acoustique et éclairage, teinte brune (idem buvette).

Dérogation requise: art. 21 LFOR – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 septembre 2019 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 19 juillet 2019

Le Conseil communal

### Beurnevésin

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteure du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: construction d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile, sur la parcelle N° 2063 (surface 60609 m<sup>2</sup>), sise Sur la Côte. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: diamètre 0 m 22, hauteur 25 m, hauteur totale 25 m.

Genre de construction: mât: acier, teinte RAL 8014 (brun sépia).

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2019 au secrétariat communal de Beurnevésin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Beurnevésin, le 5 juillet 2019

Le Conseil communal

### Boncourt

Requérante: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne. Auteure du projet: Hitz und Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: pose d'antennes pour radio DAB+ sur mât existant, sur la parcelle N° 2227 (surface 642 m<sup>2</sup>), sise Impasse des Tilleuls. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: mât acier existant.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 septembre 2019 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 5 août 2019

Le Conseil communal

### Châtillon

Requérant: SEOD, Case postale 851, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: pose de 4 collecteurs semi-enterrés pour ordures ménagères type Molok<sup>®</sup>, répartis sur 3 biens-fonds du territoire communal. Parcelle N° 177: sous réserve de l'entrée en force de la modification du Plan d'aménagement local (PAL), sur les parcelles N<sup>os</sup> 124, 177, 1077 (surfaces respectives 130, 523, 722 m<sup>2</sup>), sises BF 124: route de Courtételle, BF 177: route de Courrendlin, BF 1077: rue Principale. Zone d'affectation: BF 124: centre CA, BF 177: UAd, BF 1077: centre CAa.

Dimensions principales: diamètre 2 m, hauteur 0 m 90, hauteur totale 1 m 20.

Genre de construction: matériaux: polyéthylène PE. Façades: lames bois, teinte brun clair. Toiture: plastique, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Châtillon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 30 juillet 2019

Le Conseil communal

### Clos-du-Doubs / Epiquerez

Requérante: Haass AG, par Hof Stephan, Au Village 11, 2886 Epiquerez. Auteure du projet: Omlin Energie-systeme AG, Salinenstrasse 3, 4127 Birsfelden.

Projet: pose d'une PAC extérieure et rénovation du système de chauffage dans le bâtiment N° 11 existant, sur la parcelle N° 48 (surface 3226 m<sup>2</sup>), sise Au Village bâtiment existant N° 11. Zone d'affectation: centre CAa (bâtiment N° 11), zone agricole pour la PAC extérieure.

Dimensions principales: existantes. Dimensions PAC extérieure: diamètre: 1 m 10, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m.

Genre de construction: matériaux: bât. 11: sans changement. Façades: bât. 11 sans changement, PAC en métal, teinte: gris clair, avec grille d'air, teinte: noir. Toiture: bât. 11: sans changement.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Clos-du-Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 9 juillet 2019

Le Conseil communal

### Courroux

Requérante: ADC Immobilier SA, Rue de la Tuilerie 18, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Nigro Architecture, Route de Porrentruy 80, 2800 Delémont.

Projet: construction de 2 maisons familiales avec poêles, panneaux solaires sur toiture plate, couverts à voitures, terrasses couvertes et PAC ext., sur les parcelles N<sup>os</sup> 4420 et 4431 (surfaces respectives 474 et 455 m<sup>2</sup>), sises Route de Courrendlin. Zone d'affectation: centre CAC.

Dimensions principales villa 1 (BF 4420): longueur 15 m 25, largeur 12 m 60, hauteur 6 m 60, hauteur totale 6 m 60. Dimensions principales villa 2 (BF 4431): longueur 15 m 25, largeur 12 m 60, hauteur 6 m 50, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: matériaux: B.A. et brique TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte sable. Toiture: toitures plates isolées, étanchées, fini gravier, teinte grise.

Dérogations requises: art. 42 RCC – alignement route, art. 71 al. 1 RCC – forme, art. 72 al. 4 RCC – forme de toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 7 août 2019

Le Conseil communal

### Courroux

Requérants: Feris et Haci Ozdemir, Place des Mouleurs 2, 2822 Courroux. Auteur du projet: Bulani Architecture, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: transformation et agrandissement du bâtiment N° 1: transformation int. et surélévation pour création d'un étage supplémentaire, isolation périphérique

et PAC ext. + agrandissement terrasse existante non couverte, sur la parcelle N° 2210 (surface 737 m<sup>2</sup>), sise Rue des Violettes. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m 06, largeur 9 m 26, hauteur 5 m 90, hauteur totale 7 m 40. Dimensions terrasse non couverte: longueur 6 m 50, largeur 3 m 50, hauteur 1 m 60, hauteur totale 1 m 60. Dimensions garage existant: existantes.

Genre de construction: matériaux: rez: maçonnerie existante, étage: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: tuiles, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 7 août 2019

Le Conseil communal

---

### Courtételle

Requérante: Marie-Line Juillerat, Rue du Mont 2, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Adesign, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: modification du permis de construire en cours de procédure, soit: bâtiment B (au nord): construction d'une toiture à 2 pans au lieu d'une toiture plate, réduction profondeur balcon Ouest et déplacement d'1 m à l'Est, et couverts à voiture plus petits, sur la parcelle N° 122 (surface 1969 m<sup>2</sup>), sise Rue du Vieux-Moulin. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales bâtiment B: longueur 17 m 40, largeur 20 m 42, hauteur 7 m, hauteur totale 11 m 87. Dimensions couvert voitures Nord: longueur 11 m 62, largeur 5 m 10, hauteur 3 m 06, hauteur totale 3 m 06. Dimensions couvert voitures Sud: longueur 10 m 65, largeur 5 m 10, hauteur 3 m 12, hauteur 3 m 12.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie, isolation périphérique / façade ventilée. Façades: crépi grain moyen, teintes blanc cassé, gris-brun, noir anthracite. Toiture: tuiles TC type Jura, teinte brun foncé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 5 août 2019

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Monsieur Egelé Raymond, Champs des Masses 9, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Monsieur Egelé Raymond, Champs des Masses 9, 2853 Courfaivre.

Projet: construction d'un couvert à voiture fermé avec balcon, sur la parcelle N° 24 (surface 694 m<sup>2</sup>), sise Rue Saint-Germain, bâtiment N° 22. Zone de construction: zone Centre C.

Dimensions: longueur 6 m 40, largeur 4 m 10, hauteur 4 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois et béton. Façades: panneau Fermacell HD idem existant, couleur crépis: rose saumon idem existant. Couverture: étanchéité bitumeuse et dalette ciment.

Dérogation requise: art. 63 LCER - distance aux routes publiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 9 septembre 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 30 juillet 2019

Le Conseil communal

---

### Haute-Sorne / Courfaivre

Requérante: Condor SA 1893, Rue Scheffer 6, 2853 Courfaivre. Auteure du projet: Condor SA 1893, Rue Scheffer 6, 2853 Courfaivre.

Projet: construction de logement expérimentale, sur la parcelle N° 287 (surface 10806 m<sup>2</sup>), sise Rue Scheffer. Zone de construction: zone d'artisanat 1.

Dimensions: longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur 3 m 50.

Genre de construction: façades: ossature bois, couleur: brois brut. Couverture: étanchéité, couleur: noire.

Chauffage: raccordement à l'usine Condor.

Dérogation requise: art. 63 LCER - distance aux routes publiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 9 septembre 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 30 juillet 2019

Le Conseil communal

## Le Noirmont

Requérant: Michael Lüthi, Sur le Gez 6, 2340 Le Noirmont. Auteure du projet: Wamax SA, Chemin des Artisans 6, 1580 Avenches.

Projet: pose de nouvelles tuiles sur le bâtiment N° 6 et modification de la mini-STEP existante dans fosse septique existante, sur la parcelle N° 1245 (surface 1689 m<sup>2</sup>), sise Sur le Gez. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales fosse existante: longueur 3 m 30, largeur 2 m 70, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 20.

Genre de construction: matériaux: existants inchangés. Façades: existantes inchangées. Toiture: tuiles, teinte flammée rouge-brun.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 septembre 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 7 août 2019

Le Conseil communal

## Porrentruy

Requérante: Société Les Forestiers du Jura SA, Cour-aux-Moines 10, 2900 Porrentruy. Auteure du projet: Grama Concept Sàrl, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Projet: construction de deux bâtiments de type hangar pour le dépôt et l'artisanat, sur la parcelle N° 3685 (surface 5465 m<sup>2</sup>), sise au Voyebœuf. Zone de construction: AAc: zone d'activité A.

Plan spécial: PS N° 22 «Le Voyebœuf».

Description: projet de construction de deux bâtiments de type hangar (A et B) pour le dépôt et l'artisanat. Pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments A et B. Aménagement des espaces extérieurs en enrobé avec création de 76 cases de stationnement, d'un bassin de rétention d'eau et de tranchées d'infiltration. Pose d'un abri à vélos.

Dimensions principales: longueur A 57 m 60 / B 57 m 60, largeur A 12 m / B 24 m, hauteur totale A 16 m / B 15 m 55. Dimensions abri à vélos: longueur 7 m, largeur 2 m 40, hauteur à la corniche 1 m 80, hauteur au faite 2 m.

Genre de construction: murs extérieurs: rez: doubles murs avec isolations thermique. Etages: cassettes métalliques isolées. Façades: revêtement: béton teinté apparent au rez et tôle profilée aux étages. Teinte: béton: gris foncé. Tôles: gris clair. Toiture: pente: 6.5°. Couverture: tôle profilée pour toiture. Teinte: gris.

Chauffage: Thermoréseau.

Dérogations requises: art. 21 LFOR, distance à la forêt. Art. 8 al. 2 PS Le Voyebœuf, hauteurs maximales non respectées. Art. 3 al. 1 PS Le Voyebœuf, alignements par rapport aux équipements.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 24 juillet 2019 selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 9 septembre 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 5 août 2019

Le Service UEI

## Val Terbi / Montsevelier

Requérants: Doreen Gruhle & Thomas Posorski, Les Mangartes 8, 2828 Montsevelier. Auteur du projet: Bautec SA, Riedliweg 7, 3292 Busswil.

Projet: construction d'une maison familiale avec cheminée de salon, PAC géothermique, 2 velux, 2 annexes (techniques), couvert, pergola, couvert véhicules + piscine non chauffée, sur la parcelle N° 1232 (surface 921 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Bois. Zone d'affectation: habitation HAC.

Dimensions principales: longueur 12 m 60, largeur 11 m 30, hauteur 4 m 30, hauteur totale 6 m 51. Dimensions annexe Nord-Ouest: longueur 5 m 70, largeur 3 m, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40. Dimensions annexe Nord-Est: longueur 5 m 70, largeur 3 m 10, hauteur 2 m 35, hauteur totale 2 m 35. Dimensions couvert véhicules: longueur 6 m, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 87. Dimensions pergola Ouest: longueur 9 m 60, largeur 2 m 80, hauteur 3 m 60, hauteur totale 4 m. Dimensions couvert Est: longueur 6 m 50, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 30. Dimensions piscine enterrée: longueur 8 m 50, largeur 4 m 50, hauteur 0 m 60, hauteur totale 0 m 60.

Genre de construction: matériaux: double mur en briques TC. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: tuiles, teinte rouge naturel.

Dérogation requise: art. 2.6.1 lit. a RCC - alignement à la voie publique (équip. base).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 5 août 2019

Le Conseil communal

## Val Terbi / Vicques

Requérant: Yane Aschwanden, Rue de Raimontpierre 15, 2800 Delémont. Auteur du projet: Yane Aschwanden, Rue de Raimontpierre 15, 2800 Delémont.

Projet: construction d'un rucher avec maximum 10 ruches, sur la parcelle N° 3137 (surface 10974 m<sup>2</sup>), sise Essert Mérat. Zone d'affectation: agricole, forêt.

Dimensions principales: longueur 6 m 02, largeur 4 m, hauteur 3 m 55, hauteur totale 4 m.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: bardage bois, teinte brune. Toiture: tuiles, teinte brune.

Déroptions requises: art. 24 LAT, art. 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 8 juillet 2019

Le Conseil communal

### Val Terbi / Vicques

Requérants: Lauriane et Fabio Varela Mestre, Rue du Réservoir 54, 2856 Boécourt. Auteure du projet: Impact SA, Daniel Fringeli, Rue Saint-Henri 18, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures 2 places, réduits, et passage couvert de liaison, pose d'un poêle à bois avec conduit de fumée en toiture, PAC extérieure. Pose de 12 panneaux solaires photovoltaïques sur toit plat du couvert à voitures, sur la parcelle N° 3418 (projetée) (surface 696 m<sup>2</sup>), sise Route de Courrendlin. Zone d'habitation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 12 m, largeur 9 m, hauteur 6 m 35. Dimensions couvert à voitures: longueur 8 m 43, largeur 5 m 59, hauteur 2 m 99, hauteur totale 2 m 99. Dimensions réduit: longueur 3 m 34, largeur 2 m 25, hauteur 2 m 87, hauteur totale 2 m 87.

Genre de construction: matériaux: béton, brique de terre cuite, isolation périphérique de 20 cm. Façades: crépissage, teinte blanc cassé. Toiture: panneaux en ciment et fibres type Ondapress Eternit, teinte grise, pente 8 degrés. Panneaux solaires: type monocristallin, teinte noire, support par cadre en aluminium, antireflet.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 septembre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 8 juillet 2019

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

L'Unité d'accueil psycho-éducative (UAP) met au concours le poste suivant:

### **infirmier(ère) spécialisé(e) coordinateur(trice) à 100 %**

**Mission:** sous responsabilité médicale, prise en soins de personnes souffrant de troubles psychiatriques à leur domicile (foyer, appartements protégés ou appartement privé) et lors d'activités de jour (ateliers occupationnels et centre d'accueil de jour). Participer à la mise en place du processus soins de l'institution. En garantir le bon fonctionnement et les mises à jour. Encadrer et coordonner l'action de l'équipe soignante (affectations des missions, gestion du planning soin, supervision). Prendre part au réseau de soin de l'institution et garantir une bonne collaboration avec les partenaires (CMP, H-JU, Addictions Jura, médecins privés, etc...)

Cadre de référence: psychiatrie sociale basée sur le concept de rétablissement.

**Exigences:** diplôme d'infirmier(ère) complété soit par un CAS en santé mentale ou titre jugé équivalent, soit par une formation post grade de gestion et management d'équipe.

Expérience dans la prise en charge de situations psychiatriques complexes. Capacité à fonctionner de façon autonome mais aussi à coopérer au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Connaissance du réseau de santé et social du canton du Jura. Permis de conduire.

**Taux d'activité:** 100 % .

**Durée de l'engagement:** indéterminée.

**Traitement:** selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

**Entrée en fonction:** à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Bruno Jannin, directeur de l'UAP, tél. 032 420 93 58) ou auprès de M. Michel Renaud, pour les questions administratives (salaires, statuts, horaires, etc.), tél. 032 420 51 29.

Les candidatures doivent être adressées au Centre médico-psychologique, service administratif, case postale 2028, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 31 août 2019 (date du timbre postal).

**Le Conseil communal de Muriaux** met au concours le poste de

### **Géomètre conservateur / géomètre conservatrice**

**Mission:** assurer la mise à jour permanente de la mensuration officielle de la commune, conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière.

**Exigences:** être inscrit au registre fédéral des géomètres; disposer des ressources matérielles et du personnel compétent pour l'accomplissement de ses tâches ou s'engager à les acquérir.

**Rémunération:** le géomètre conservateur ou la géomètre conservatrice est rémunéré-e pour son activité conformément aux dispositions du contrat de service et de l'ordonnance sur le tarif des honoraires pour la conservation des documents cadastraux (RSJU 215.342.6).



**Entrée en fonction :**

1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée indéterminée.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> le maire, Sophie Guenot au 078 727 45 98 ou M. Christian Schaller, géomètre cantonal au 032 420 53 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de poursuites. Elles seront adressées par écrit avec la mention « Postulation géomètre », à l'adresse suivante: Conseil communal de Muriaux, Bureau communal Muriaux 31, 2338 Muriaux **jusqu'au 20 septembre 2019.**

Muriaux, le 7 août 2019

Conseil communal Muriaux

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du :** 13.03.2019

**Organe de publication :**

Journal officiel du canton du Jura

Numéro de la publication 1065083

**4.2 Date de l'adjudication**

**Date :** 21.05.2019

**4.3 Nombre d'offres déposées**

**Nombre d'offres :** 1

**4.4 Autres indications**

Déjà publié dans le Journal officiel du canton du Jura en date du 05.06.2019

## Marchés publics

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice :**

Police cantonale jurassienne

**Service organisateur/Entité organisatrice :**

Police cantonale jurassienne,  
à l'attention de Damien Scheder,  
Les Prés-Roses 1, 2800 Delémont, Suisse,  
E-mail: [damien.scheder@jura.ch](mailto:damien.scheder@jura.ch)

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Canton

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de fournitures

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Acquisition d'un système d'optimisation des postes de travail opérateurs-trices à la centrale d'urgence de la police cantonale jurassienne avec gestion de flux vidéo soumis à des scénarii d'affichages

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 35000000 - Équipement de sécurité, de lutte contre l'incendie, de police et de défense

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Équipement poste opérateur Pondération 5

Commande centralisée pour l'opérateur

Pondération 10

Affichage des flux sur écrans opérateur et mur d'images Pondération 10

Affichage des flux prioritaires sur le mur d'images Pondération 20

Intégration de l'ensemble des équipements Pondération 10

Fonctionnement en mode dégradé

Pondération 10

Qualité de l'organisation poposée,

des références de l'offre Pondération 15

**3.2 Adjudicataire**

**Liste des adjudicataires**

**Nom:** Wey Technology AG, Dorfstrasse 57, 8103 Unterengstringen, Suisse

**Prix:** sans indication